



DÉNEIGEMENT

Déblaiement de la neige

La Municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de salage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Tournée de déneigement

Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures pour déblayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

Adapter sa conduite

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

Salage et gravillonnage

Le salage et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

Parcage hivernal

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de délestage sont à votre disposition:

- Parking de la place Sy-Vieuxville, partie du bas depuis la place pour personnes handicapées, direction local de voirie;
- Parking du chemin Jean-Jacques Rousseau;
- Moitié du parking de la route d'Arzier, côté route cantonale.

Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Entretien des toits

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants.

Pour le bien de la population, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Laurent Mathez

**SÉANCE DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 08/2021

Autorisation d'acquiescer, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 09/2021

Autorisation générale de statuer en matière de legs,

donations et successions.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2021

Autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000 (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000 (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder de nouveaux droits distincts permanents (DDP) pour une durée de 50 (cinquante) ans au maximum ou de les renouveler pour une période de 30 (trente) ans au prix minimum de CHF 3 (trois) le mètre carré correspondant à l'indice des prix à la consommation de décembre 1990.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 11/2021

Autorisation générale de vendre les terrains en droit distinct permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 12/2021

Autorisation générale pour le placement de fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de diverses institutions financières indiquées dans la liste des établissements bancaires agréés par la Cour administrative du Tribunal cantonal du canton de Vaud le 19 mars 2012.

Le placement de fonds disponibles de la trésorerie communale est aussi autorisé pour PostFinance. Autorisation, de façon générale à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la Municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 13/2021

Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000 (vingt mille) par cas.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 14/2021

Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 15/2021

Autorisation d'engager des dépenses financières extrabudgétaires de CHF 30'000 (trente mille) par chapitre du budget et par an.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 16/2021

Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000 (cinquante mille) par cas.

Par: 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 17/2021

Demande de crédit de CHF 718'110 destiné à l'acquisition du domaine des Cheseaux-Dessous (parcelles no 141, 195, 1500 et 1501).

Par: 40 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 1 récusation

**SÉANCE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 18/2021

Arrêté d'imposition pour l'année 2022.

Par: 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 19/2021

Modification du règlement communal sur la gestion des déchets.

Par: 40 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 20/2021

Règlement du personnel communal, amendé à l'art. 28 Congés extraordinaires 1.b) Adoption d'un enfant mineur par un collaborateur.

Par: 39 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions, 1 récusation

**SÉANCE DU MARDI 7 DÉCEMBRE 2021
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 21/2021

Budget 2022.

Par: 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 22/2021

Fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunt de CHF 20 millions et de risque de cautionnements de CHF 15 millions, soit un montant de CHF 35 millions pour la législature 2021-2026.

Par: 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 23/2021

Demande de crédit de CHF 105'000 pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2021-2022.

Par: 30 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 24/2021

Demande relative au renouvellement du contrat de parc avec l'association Parc régional Jura vaudois 2023-2032.

Par: 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 25/2021

Demande de crédit de CHF 52'500 pour le remplacement urgent d'un tronçon d'une conduite d'eau de diamètre 100 mm sur une longueur de 49 mètres environ.

Par: 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 26/2021

Demande de crédit de CHF 88'100 pour le déplacement obligatoire des conduites d'eau sous pression (ESP) sur 54 mètres et des eaux usées (EU) sur une longueur de 65 mètres environ.

Par: 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 27/2021

Règlement du personnel communal - addendum version définitive.

Par: 35 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

**PROCHAINES SÉANCES
DU CONSEIL COMMUNAL**

- Mardi 29 mars 2022;
- Mardi 7 juin 2022;
- Mardi 4 octobre 2022;
- Mardi 6 décembre 2022;
- A 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.



Photo: Dominique Gafner

BILLET DU SYNDIC

MAINTENIR NOS ACTIVITÉS HIVERNALES À QUEL COÛT?

Vous avez pu lire dans la presse ces derniers jours des informations sur les relations entre St-Cergue et Télé-Dôle SA.

Depuis de nombreuses années, la commune de St-Cergue fournit des efforts considérables pour soutenir et maintenir les activités sportives hivernales au travers de notre réseau de ski de fond, de la patinoire et de la couverture financière des activités des remontées mécaniques du centre du village. Notre contribution se manifeste aussi au niveau de l'organisation de Région de Nyon lorsque St-Cergue est la commune porteuse de projets comme pour l'aménagement des pistes de la Dôle, ou pour la réalisation d'aménagement touristique de Télé-Dôle SA sur le secteur des Dappes en France voisine.

Or il est important de clarifier un élément. La commune de St-Cergue n'est pas propriétaire des remontées mécaniques des pistes du village, ni de celles situées sur la Dôle. À ce titre, elle n'est pas non plus gestionnaire de ces remontées. En effet, en 2015, notre commune céda la totalité de ses 1814 actions à Région de Nyon qui devenait ainsi le propriétaire le plus important de Télé-Dôle SA. Cette démarche s'ins-

crivait dans une volonté de la commune de St-Cergue d'être un soutien actif de Région de Nyon pour ses activités hivernales. Depuis de nombreuses années, la commune de St-Cergue fournit des efforts considérables pour soutenir et maintenir les activités sportives hivernales de manière chronique. Année après année, la commune de St-Cergue couvre partiellement et, pour la saison 2021-2022, couvrira la totalité du déficit de fonctionnement de ces remontées mécaniques appartenant à Télé-Dôle SA. Au cours de la séance du Conseil communal du 7 décembre, un préavis pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village était adopté et, ce, pour un montant de CHF 105'000.

Or nous pensons que la contribution de St-Cergue au tourisme régional a atteint ses limites financières et un véritable soutien de la région est attendu. Au cours de la saison 2020-2021, St-Cergue a couvert le tiers du déficit des remontées mécaniques du village, alors que 15% des utilisateurs sont St-Cerguois. Notre commune assume seule la gestion des pistes de ski de fond utilisées par des skieurs provenant de l'ensemble de la région et de Genève. Au cours de la saison hivernale 2020-2021, le coût de la gestion des stationnements

liés au tourisme a été de près de CHF 220'000. Avec le préavis adopté le 7 décembre dernier, la commune de St-Cergue a de nouveau fait preuve d'une grande ouverture et soutien aux activités hivernales de la région. Pour poursuivre dans cette voie, il est impératif que la gestion de Télé-Dôle SA soit plus transparente. À l'heure actuelle, sa gestion, qui devrait nous permettre d'avoir une vision claire des coûts et revenus des activités des remontées mécaniques du village, est absente. Malgré nos demandes répétées, il n'a toujours pas été possible d'obtenir une comptabilité claire pour la saison 2020-2021. Il y a aujourd'hui un véritable problème de gouvernance à Télé-Dôle SA.

Pour la municipalité, cette situation est tout simplement inacceptable. De plus, Région de Nyon doit aussi comprendre que le financement des activités sportives hivernales situées sur le territoire communal de St-Cergue et utilisées par l'ensemble des habitants de la région ne peut plus être assumé exclusivement par les contribuables de la commune, dans un contexte où les revenus fiscaux des activités touristiques sont infimes. Une véritable réflexion doit être engagée

MANIFESTATIONS

MESSE DE NOËL
Vendredi 24 décembre 16:00
CÉLÉBRATION OECUMÉNIQUE DE NOËL
Vendredi 24 décembre 23:00
Précédé d'un temps de contes à 21:15

EN FONCTION DES RESTRICTIONS DUES À LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

PLUS D'INFORMATIONS SUR www.st-cergue.ch
> VIE SOCIALE
> MANIFESTATIONS

sur l'utilisation des taxes de séjour de la région, permettant la constitution du FRET (Fonds régional d'équipement touristique). Aujourd'hui, notre commune reverse 85% de ses taxes de séjour pour la constitution de ce fonds. Le FRET doit aussi participer au déficit de l'utilisation des installations sportives situées sur le territoire communal. Pour conclure, notre commune et ses citoyens ont toujours soutenu et soutiendront fortement les activités régionales. Cependant, un rééquilibrage financier entre les partenaires régionaux est maintenant nécessaire.

Paul Ménard

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Mardi Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:

Lundi 07:30-11:00
Mardi fermé
Mercredi 07:00-11:00
Jeudi 13:30-18:00
Vendredi 07:30-11:00
Fermé du jeudi 23 décembre à 17:00 au lundi 3 janvier à 07:30

TOURISME

Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire (HIVER):
Semaine 08:30-12:00 / 13:30-16:30
Fermé lundi hors des vacances scolaires

BIBLIOTHÈQUE

Chemin du Carroz-d'Amont 11
T 022 360 14 51
Horaire:
Mardi, mercredi, vendredi 15:30-18:30
Mercredi 10:00-12:00

DÉCHÈTERIE

Route du Télésiège 1
Horaire:
Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00
Voir heures d'ouverture de fin d'année en page 2

APERÇU DES ACTIVITÉS

NOUVELLE LÉGISLATURE

UNE NOUVELLE LÉGISLATURE, DE GRANDS DÉFIS

Depuis le 1er juillet, une nouvelle équipe de municipaux s'est installée dans notre commune. Elle a devant elle de nombreux défis et les attentes sont évidemment à leur hauteur. Les défis sont nombreux et importants parce que notre commune a changé drastiquement au cours des dernières années. De quelques centaines d'habitants il y a plus de vingt ans, nous sommes maintenant une commune de plus de 2'700 habitants. Cette croissance est aussi accentuée par la situation sanitaire actuelle et le développement du télétravail. En d'autres mots, notre commune est perçue de plus en plus comme une alternative plus qu'intéressante à un logement exigu en plaine. Bien que décentrée par rapport aux grandes agglomérations comme Genève, Nyon, ou Morges, c'est l'environnement de notre commune et des services que nous pouvons y trouver qui attire les nouveaux habitants.

La croissance de la population, bien qu'importante, ne pourra cependant pas durer éternellement. En effet, cette capacité de croissance dépasse largement ce qui est attendu dans le cadre du plan cantonal d'aménagement du territoire. La mise à jour de notre plan d'aménagement constitue donc un des premiers défis auxquels la municipalité s'est attelée. Cette mise à jour imposera des choix sur l'aménagement du territoire, y compris la redéfinition des zones à bâtir disponibles sur le territoire de la commune. Le choix pris par la précédente municipalité de mise à réserve ciblée fut la première étape de cette mise à jour.

Le deuxième défi de la législature sera celui de la consolidation et du renforcement de nos infrastructures et de notre personnel. Sur ce dernier point, le nombre d'employés de notre commune

a peu évolué au cours des dernières décennies. Une pénurie en ressources humaines c'est fait sentir, compensée par l'investissement de plus en plus grand des membres du conseil municipal. Or ce n'est pas vraiment le rôle de la municipalité d'être trop engagée dans l'opérationnel. Le rôle de la municipalité est de définir les stratégies et l'orientation que doit prendre la commune. Aussi, un poste de chef de service a été créé, qui sera pourvu au premier trimestre de l'année 2022.

La consolidation des infrastructures concernera principalement la poursuite de la rénovation des réseaux d'eaux usées et, en particulier, la sécurisation de l'alimentation de notre réseau d'eau potable, dont l'alimentation repose sur une seule conduite alimentée par la station de pompage de Combe-Froide à Trélex. Des travaux de rénovation sur ces réseaux sont évidemment mis en œuvre depuis de nombreuses années et ont permis la mise en place du réservoir des Cheseaux-Dessus, de la station de pompage de Combe-Froide, de la mise en séparatif du réseau d'eaux usées du Vallon, etc. Cependant, ce programme doit se poursuivre.

Les infrastructures à rénover concernent aussi les réseaux routier et piétonnier. Comme pour les eaux usées et l'eau potable, ces travaux se font de manière continue depuis de nombreuses années et vont se poursuivre, en particulier avec la mise en place d'un emplacement piétonnier à La Cure et de la rénovation du trottoir de la rue de la Gare. Ces travaux se feront évidemment en coordination avec les travaux des réseaux d'eau.

La question du stationnement a aussi été beaucoup discutée au cours de la précédente élection. Des études ont été faites au cours de la fin de la précédente législature. Elles ont permis la définition d'une politique cohérente du stationnement.

Un préavis concernant l'acquisition d'horodateurs sera présenté au cours du conseil communal de mars 2022. Les principaux parkings de la commune du centre du village et de la Givrine seront payants

avec, comme cela se pratique dans la plupart des communes, des tarifications adaptées en fonction des heures et de la situation des habitants. Cette politique devra être équitable pour l'ensemble des automobilistes de la commune. Cette nouvelle politique permettra de compenser les coûts liés à l'entretien et devrait permettre de contrôler les voitures ventouses qui occupent de trop nombreuses places.

Concernant les bâtiments scolaires, notre commune possède pour l'instant suffisamment de locaux qui permettent de recevoir les élèves. Cependant, il faut indiquer que le modèle de la commune correspond à celui de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE). Ce modèle vise à scolariser les élèves de 1P à 4P dans les écoles des communes. Les élèves de 5P à 8P de leur côté devront être scolarisés dans le bâtiment dont la construction en prévu à Le Muids. Or nous attendons depuis de nombreuses années la construction de ce bâtiment, qui fait l'objet d'oppositions au niveau du Tribunal fédéral. Ce phénomène n'est malheureusement pas exceptionnel. Toutes les infrastructures qui servent au bien commun font l'objet de telles oppositions et tous ces projets finissent par se faire.

L'autre défi de la municipalité concerne la mise en place d'une structure médicale pérenne sur la commune. Nous avons mandaté la société Microgis qui étudie actuellement les besoins en santé de la population de notre commune à court, moyen et long termes. Cette étude tiendra évidemment compte des besoins d'une population qui évolue non seulement en termes de quantité, mais aussi en termes d'âge. À cet effet, la municipalité actuelle travaille avec différents acteurs médicaux et immobiliers pour que ce projet aboutisse rapidement. L'objectif est clair : éviter que notre commune devienne un désert médical et que nous puissions trouver sur place les services nécessaires à la population.

Le tourisme est également un élément important. Au cours de la dernière législature, de nom-

breux investissements ont été faits. Pour n'en nommer que deux, citons la patinoire et le bike-park, tous les deux accessibles gratuitement. Au cours de la prochaine législature, les chantiers suivants seront entrepris. Premièrement, il y aura la phase III de la Givrine avec la mise en place d'une structure d'accueil. Ce projet est géré conjointement avec Région de Nyon. Le deuxième projet sera celui du maintien des pistes de ski du village. Bien que les négociations avec TéléDôle ne soient pas faciles, la municipalité est persuadée que le maintien de nos remontées mécaniques n'est pas à remettre en question. Elles permettent à notre population de faire du ski au centre du village et participent à la vie de la commune de manière très importantes. Elles sont essentielles au maintien du caractère touristique de notre commune.

Le dernier défi concerne l'équilibre financier de notre commune. Aujourd'hui, la situation financière de St-Cergue est saine et elle doit rester avec les objectifs suivants: le maintien de notre dette à un niveau supportable et le maintien de notre taux d'imposition. Sur ce dernier point, tout sera mis en œuvre pour maintenir notre taux à ce qu'il est, soit 66 points. Cependant, il faut être aussi conscient que la commune de St-Cergue, comme l'ensemble des communes vaudoises, contrôle à peu près 45% de son budget. L'essentiel de nos dépenses provient du canton et des associations intercommunales dont nous sommes membres. Les objectifs définis précédemment dépendent donc aussi de ce dernier élément.

Comme nous pouvons le constater, les défis sont énormes et le travail que nous devons faire est à la hauteur des ambitions que notre village mérite. Finalement, une équipe de municipaux aussi motivée qu'elle soit ne peut y arriver qu'avec l'approbation et la participation active des habitants de cette commune. C'est ensemble que nous relèverons ces défis et que nous ferons de notre commune un lieu vivant.

Paul Ménard

APERÇU DES ACTIVITÉS

AISGE: DE NOUVELLES PRESTATIONS AU BÉNÉFICE DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ

L'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE) a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes. Selon l'article 2 de ses statuts, elle met à disposition et gère les installations et les locaux nécessaires à l'enseignement et aux cantines scolaires ; elle organise et finance également les transports scolaires, les devoirs surveillés, l'activité des élèves en dehors des heures d'école ainsi que l'accueil de jour.

A une époque où la majorité des parents ont une activité professionnelle hors de la maison, l'encadrement du temps libre des enfants et des jeunes devient un impératif collectif, d'autant que chaque franc investi dans l'accueil pré- ou parascolaire en rapporte entre 3 et 5. Dans notre canton, la base légale est la Loi sur l'Accueil de jour des enfants (LAJE). Celle-ci prévoit la mise à disposition de structures d'accueil jusqu'à la 8e Harmos (11-12 ans), au minimum le midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi (sic). Or jusqu'en août dernier, nos enfants de 7e et 8e, scolarisés à Genolier, ne bénéficiaient pas de cette prestation. Cette irrégularité est désormais corrigée par l'ouverture, à la dernière rentrée, du centre de jeunes de Genolier.

En mars 2021, les crédits nécessaires à l'achat de la structure et aux coûts de fonctionnement et d'exploitation ont été votés par le conseil intercommunal de l'AISGE (préavis 1/2021). Et en quelques mois seulement, ce centre a été installé au cœur du complexe scolaire. Doté d'une structure de 6 portacabines, il bénéficie des compétences d'une animatrice légalement Directrice du centre) et d'un assistant socio-éducatif.

Cependant, l'AISGE a décidé d'octroyer à ce centre des missions bien plus larges que le seul encadrement des «petits» de Genolier. En effet, tant la Direction d'établissement que la Direction de l'AISGE ont constaté, au fil du temps, une recrudescence des actes de vandalisme et d'incivilité de la part des enfants et des jeunes jusqu'à la 11e Harmos. Ces problèmes, qui coûtent cher à l'AISGE en termes de renouvellement du mobilier scolaire et d'entretien des bâtiments, se produisent surtout hors des périodes scolaires, c'est-à-dire durant la pause de midi et dans l'après-midi.

C'est pourquoi il a été décidé, d'une part, de permettre à tous les élèves (7-11P) de fréquenter le centre de jeunes et, d'autre part, de faire de ce centre le noyau d'un concept global d'encadrement de la pause de midi. Ainsi, l'équipe d'animation gère non seulement l'après-midi après l'école, mais également le bon déroulement des repas à la cantine et du reste de la pause. Une personne supplémentaire sera prochainement intégrée à l'équipe, afin d'assurer un encadrement optimal. L'objectif de cette équipe, loin de faire du «gardiennage», est de bien connaître tous les jeunes et d'établir une relation de confiance avec eux pour effectuer un travail global de prévention, mais aussi pour agir de façon plus personnalisée en cas de besoin.

Le centre de jeunes est ouvert tous les jours sauf le mercredi, de 11h15 à 18h30. Les élèves qui y vont reçoivent une carte de membre au prix de CHF 100.- pour toute l'année scolaire. À partir de là, chaque élève est libre d'y aller quand il veut et comme il veut. En moins de 2 mois, le succès du centre est démontré: plus de 120 élèves ont pris leur carte de membre. Des activi-

tés diverses, intérieures et extérieures, sont proposées et la boîte à idées a déjà trouvé son public... un foisonnement d'envies qui a convaincu l'AISGE d'attribuer au centre un espace de plus, constitué de 6 portacabines dont l'école n'a pas besoin à ce jour.

Les prochains mois diront si ce dispositif a permis de canaliser au moins une partie des comportements indésirables des jeunes, mais sa seule existence ne règle pas tous les problèmes. Une fois de retour au village, les ados qui s'ennuient peuvent aussi, parfois, se comporter de façon inadéquate. C'est pourquoi l'AISGE a conclu une convention avec la Ville de Gland pour l'engagement d'une travailleuse sociale de proximité (TSP). Depuis quelques semaines, celle-ci partage son temps entre les différentes communes et est présente à Saint-Cergue ½ journée par semaine. La Municipalité entend collaborer étroitement avec la TSP: d'une part, pour faire

vandalisme d'une petite minorité de jeunes, mais aussi pour mieux connaître nos jeunes dans leur ensemble et comprendre leurs souhaits et leurs besoins. Nous réfléchirons ensuite avec eux à ce que nous pourrions entreprendre sur notre commune.

Valérie Legrand-Germanier

RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la Municipalité de Saint-Cergue invite tous les propriétaires ou détenteurs de chiens acquis ou reçus en 2021 à en faire la déclaration écrite au contrôle des habitants au moyen du formulaire d'inscription disponible à l'administration communale ou sur le site internet www.st-cergue.ch, rubrique Vie pratique > Contrôle des habitants > Formalités, d'ici au 31 janvier 2022.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF 100.-, sans préjudice de l'impôt dû.

Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés,

vendus ou donnés au cours de l'année 2021. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 1995

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



DÉCHÈTERIE COMMUNALE

HEURES D'OUVERTURE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Vendredi	24 décembre 2021	10:00-12:00 / FERMÉ A-M
Samedi	25 décembre 2021	FERMÉ
Mardi	28 décembre 2021	10:00-12:00 / 15:00-18:00
Mercredi	29 décembre 2021	10:00-12:00 / 15:00-18:00
Vendredi	31 décembre 2021	FERMÉ
Samedi	1er janvier 2022	FERMÉ
Mardi	4 janvier 2022	10:00-12:00 / 15:00-18:00

RÉSULTATS CLÉS :

Enquête sur l'acceptabilité sociale du retour du loup dans le Jura vaudois

CONTEXTE

Une recherche menée en Suisse par l'Université de Zürich en 2016 (Behr et al.) a révélé le Jura vaudois comme étant un territoire clé pour une recolonisation naturelle du loup. A la suite de l'établissement d'une meute de loups dans le Jura vaudois en 2019, de nouvelles interrogations émergent, notamment sur l'évolution du niveau d'acceptation sociale des populations humaines de de cette région, paramètre essentiel pour le succès de cette recolonisation naturelle.

ENQUÊTE

Afin de se rendre compte de l'avis et des préoccupations des habitants du Jura vaudois, une enquête a été menée dans le courant de l'été 2021 auprès de deux publics cibles :

- **Grand public** : 742 réponses via un questionnaire ;
- **Éleveurs** : 15 participants via 4 groupes de discussions.

RÉSULTATS

L'acceptabilité sociale du retour du loup dans le Jura vaudois s'est avérée relativement forte auprès du **grand public** puisqu'ils étaient majoritairement pour la présence du loup (61% totalement pour la présence du loup et 23% plutôt pour). Inversement, l'acceptabilité sociale des **éleveurs** était plutôt faible puisqu'ils étaient globalement tous **contre** la présence du loup.

Quels paramètres influencent les attitudes humaines envers le loup ?

- **Expansion du loup** : la régulation du nombre de loups tend à positionner les habitants en faveur du loup. Elle répond à la crainte de voir le nombre de loups augmenter, mettant en lumière l'idée préconçue que le caractère nuisible de l'espèce pourrait augmenter avec le nombre d'individus.
- **Peur** : la peur du loup influence les positions en faveur ou en défaveur du loup selon les personnes. Elle est révélatrice d'une certaine prudence de la part des habitants vis-à-vis de cette nouvelle situation de cohabitation.
- **Intérêt** : les personnes ayant un fort intérêt pour les sujets liés au loup tendent à se positionner en faveur du loup.
- **Confiance** : le maintien de la confiance envers les organismes de gestion est nécessaire pour favoriser une cohabitation avec le loup. Elle devrait se faire à travers une communication rapide et transparente.

*Notre enquête a révélé davantage de paramètres. Toutefois seuls les principaux sont explicités sur ce document de synthèse.

ET LA SUITE ?

Cette enquête s'apparente à un appareil photo : elle capture l'acceptabilité sociale à un certain moment et sous un certain angle. Pourtant la réalité est changeante et multidimensionnelle. Le dialogue avec les habitants devra être maintenu jusqu'à trouver les conditions d'une cohabitation juste et équilibrée.

MERCI ! Aux participants de cette enquête, aux communes et experts qui nous ont soutenu pour cette étude.

Hes-50 GENÈVE
Mairie Cantonale de Saint-Cergue

he pia
Mairie Cantonale de Saint-Cergue
et d'architecte de Genève

Thibaud Amélie & Muschiatti Coralie
Sous la supervision de Haussier Yves (professeur HES associé) et von Arx Manuela (Fondation KORA)



SAUVEZ DES VIES... AVEC MARIE ET NATHALIE

Deux infirmières-instructrices BLS-AED de Saint-Cergue proposent un cours de massage cardiaque et de défibrillation, parce que chaque seconde compte. Et la Commune participe! **Nathalie Décaillet et Marie Zeiter, d'où vous est venue l'idée d'offrir ce cours aux Saint-Cerguois?**

ND: J'ai dû faire appel à une ambulance il y a 3 ans pour l'un de mes enfants qui faisait une réaction allergique et l'attente m'a semblé interminable... Et si cela avait été plus grave?

Et puis nous avions très envie de participer à la vie communale: contribuer à améliorer les chances de survie des victimes d'arrêt cardio-respiratoire (ACR) en formant la population de Saint-Cergue aux gestes qui sauvent nous a semblé une belle idée.



Photo: Choc pour la vie (de g. à d. Nathalie Décaillet et Marie Zeiter)

et que tout le monde peut les apprendre.

Notre formation, qui est certifiée SRC (Swiss Resuscitation Council), offre la possibilité de devenir un maillon supplémentaire - vital! - de la chaîne des secours. **Que vais-je apprendre durant ce cours?**

MZ: A réfléchir vite pour agir bien: il faut d'abord savoir sécuriser sa propre intervention: par exemple, je ne vais pas commencer un massage cardiaque sur une personne inconsciente si un morceau d'échafaudage cassé se balance au-dessus de ma tête. Ensuite, il faut savoir appeler à l'aide et évaluer correctement de quoi la personne a vraiment besoin en attendant l'arrivée des secours. Parfois elle aura besoin d'une simple surveillance, d'autres fois d'être en position latérale de sécurité, d'autres fois encore d'un massage cardiaque uniquement, ou alors il faudra utiliser aussi un défibrillateur.

ND: Et justement, notre cours est un excellent complément aux 4 défibrillateurs installés sur la Commune. Bien sûr, une personne sans formation peut s'en servir, car ces appareils sont conçus pour bien guider l'utilisateur. Mais les entraînements pratiques permettent d'acquérir les bons réflexes et une technique correcte. La qualité du massage cardiaque est primordiale et la manipulation du défibrillateur permet de démystifier son utilisation.

Il faut oser: le pire serait de ne rien faire! **Combien de temps dure la formation et combien coûte-t-elle?**

MZ: La formation est composée d'une heure de théorie sur internet et de 4 heures de pratique. Comme la Commune offre 50% du prix à ses habitants, les participants ne paient que CHF 75 au lieu de CHF 150. La formation est valable 2 ans. Pour le moment, ce sont surtout des adultes qui la suivent, mais les ados dès 12 ans sont les bienvenus, car eux aussi peuvent avoir les bons réflexes. Avis aux intéressés-es!

ND: Il est possible de suivre ce cours simplement pour s'assurer que si quelque chose arrive à notre entourage, par exemple un proche qui s'étouffe en mangeant, ou si l'on arrive par hasard sur les lieux d'un incident, on se sente capable d'intervenir. Mais toutes

les personnes qui suivent le cours peuvent aussi adhérer au réseau des First Responders du canton de Vaud pour être appelés à intervenir s'ils se trouvent à proximité immédiate de toute personne en arrêt cardio-respiratoire. Tout est coordonné par le 144 et fonctionne avec une application smartphone. Le but est de débiter la réanimation au plus vite en attendant l'arrivée des secours professionnels. Plus les First Responders seront nombreux, plus nous augmenterons les chances de survie des victimes d'ACR.

Il y a actuellement 21 First Responders à Saint-Cergue, mais on n'est jamais trop, alors n'hésitez pas à nous rejoindre!

Nathalie Décaillet

Valérie Legrand-Germanier

Marie Zeiter

Si vous souhaitez participer à cette formation BLS-AED certifiée SRC, contactez info@chocpourlavie.ch. Prochains cours: • 23 janvier, 12 février, 13 mars, 10 avril 2022 de 07:00 à 13:30 à la salle de gymnastique du Vallon. **Rappel: la Commune vous offre une réduction de 50%.**

Emplacement des défibrillateurs de Saint-Cergue, tous accessibles 24H/24:

- bâtiment communal (local du bancomat);
- bâtiment du Vallon (à côté des WC publics);
- gare NStCM de Saint-Cergue (à côté du distributeur à billets);
- gare NStCM de La Cure (à côté de l'entrée de la salle d'attente).

Pour télécharger l'application First Responders Vaud, scannez l'un des QR codes ci-dessous.

